

Conseil Municipal

Compte-rendu sommaire du 2 avril 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Mme Catherine CUINET. M. Didier ROCHET est secrétaire de séance. Tous les conseillers sont présents sauf M. Christophe CAVEROT, absent.

Le conseil débute à 18h03 par la lecture du compte-rendu de la séance du 13 février 2019 qui est approuvé à l'unanimité. (7/7)

1/ cimetière : tarifs des concessions

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le prix des concessions comme suit à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Tombes

de 3.36 m² : 12 € le m² soit 40.32 € pour 15 ans

de 3.36 m² : 24 € le m² soit 80.64 € pour 30 ans

Caveaux

de 3.75 m² / 2 places / 375 €

de 4.50 m² / 4 places / 450 €

de 6.00 m² / 6 places / 600 €

Dépôt provisoire en dépositaire limité à 3 mois / 100 €

La commune n'assurant plus le fossoyage et l'ouverture des caveaux, les familles pourront s'adresser à une entreprise agréée après accord de la mairie.

Cavernes et Columbarium

675 € pour 30 ans

750 € perpétuelle

Jardin du souvenir

50 € pour la dispersion des cendres

Cette délibération annule et remplace la délibération du 30 mai 2017

pour : 7/7

2/ tarif heure de ménage et location des salles communales

Madame le Maire rappelle aux conseillers la délibération du 13 février 2019 proposant les tarifs des locations des salles avec option ménage forfaitaire de 80 €. Elle propose que cette option soit calculée sur un taux horaire. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal propose une option avec un taux horaire de ménage de 80 € et demande que les contrats soient modifiés en ce sens.

Suite à des demandes pour des locations en semaine, Madame le Maire propose qu'un nouveau tarif soit ajouté à la liste des tarifs de location des salles. Madame le Maire rappelle les tarifs déjà votés :

Grande salle :

domiciliés à La Vèze et à Fontain : 290 € / extérieurs : 390 € *(du samedi au dimanche)*

réunions : 120 € / jour de 9h00 à 18h00.

Petite salle (salle du Conseil Municipal) :

domiciliés à La Vèze et Fontain : 100 € / extérieurs : 150 € *(du samedi au dimanche)*

réunions : 80 € / jour de 9h00 à 18h00.

Mise à disposition le samedi à partir de 18h00

Salle Jean-Baptiste

réunions : 50 €/jour de 9h00 à 18h00 pas d'option ménage

Chèques de caution demandés :

400 € pour dégradations

100 € pour non rangement des salles et des abords extérieurs

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Grande salle avec cuisine : journée du lundi au jeudi : 200 €

Mise à disposition de 8h00 à 20h00 (la salle doit être nettoyée pour 20h00).

pour : 7/7

Cette délibération annule et remplace la délibération du 13 février 2019

3/ affouage : prix du stère

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide que le stère de bois sera facturé 7 €.

pour : 7/7

4/ ONF : devis pour travaux forestiers

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte le devis proposé par l'ONF et portant sur des travaux de maintenance de servitude aéronautique pour la somme de 3804 € HT (4184.40 € TTC).

pour : 7/7

5/ CAGB : avenant 2 convention groupement de commande permanent

Cet avenant comprend les modifications suivantes : adhésion de nouveaux membres, mise en conformité de la convention avec la réglementation en vigueur et extension des domaines d'achats susceptibles de faire l'objet d'un regroupement. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte les termes de l'avenant n°2 de la convention constitutive du groupement de commandes permanent et autorise Madame le Maire à le signer.

pour : 7/7

6/ CAGB : passage en communauté urbaine

Le Conseil Communautaire du Grand Besançon a voté le 28 février 2019 la transformation de la Communauté d'Agglomération en Communauté Urbaine. Cette décision ainsi que la modification des statuts qui en résulte, doivent être validées par les communes membres. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, se prononce favorablement pour le passage de la CAGB en Communauté Urbaine.

pour : 7/7

Informations

SIVU-SAGES (activité football) : M. Christian PASCAL, délégué au SIVU-SAGES explique les règles de calcul de la participation financière de chaque commune.

Syndicat de Besançon Sud Plateau : la participation de la commune sera connue avant le vote du budget

Syndicat du Marais : le budget a été voté, le bureau du syndicat reste à La Vèze.

Aérodrome : réunion du 8 mars. Les participations financières se découpent comme suit : 30 % pour la CAGB, 30 % pour le Département et 30 % pour la Région et 10 % pour la Chambre du Commerce et de l'Industrie

Elections européennes : 26 mai. Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00.

Proposition de souscrire au service Aide aux communes proposé par la CAGB : 2.88 € par habitant

Stage de voltige du 8 au 12 avril de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

La côte de Morre sera coupée en descendant du 28 avril au 19 juillet et complètement du 22 juillet au 9 août.

Fleurissement du village au minimum cette année, problème récurrent de manque d'eau.

L'élagage derrière le groupe scolaire a été effectué par les employés communaux

L'association des 2CV a proposé le remplacement des verres dédiés à la location des salles en remerciement de l'aide apportée par la commune lors du rassemblement des 2CV en 2018.

Fin de la séance : 19h26

Vu pour être affiché 4 avril 2019, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,